



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD(XII)/PC/2
5 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA DOUZIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE**

Genève, 26 janvier-1^{er} février 2008

**RAPPORT DE LA RENCONTRE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ET
LE SECTEUR PRIVÉ TENUE À GENÈVE LE 28 JANVIER 2008**

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Le Comité préparatoire de la douzième session de la Conférence, créé par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-quatrième session, a décidé lors de sa réunion du 2 novembre 2007 de tenir deux rencontres d'une demi-journée avec la société civile; la première a eu lieu le 28 janvier 2008, la deuxième se tiendra le 3 mars 2008.

I. OBSERVATIONS LIMINAIRES

2. Après la déclaration de bienvenue prononcée par le Président du Conseil du commerce et du développement, le Secrétaire général de la CNUCED a dit qu'un forum de la société civile aurait lieu à la douzième session de la Conférence, de même qu'un «Forum mondial de l'investissement», qui se tiendrait juste avant la Conférence elle-même et réunirait des participants du secteur privé, des représentants de la société civile et des experts. Il a évoqué les principales conclusions du rapport qu'il présenterait à la douzième session, en espérant que la présente réunion permettrait de déterminer les moyens pour la CNUCED d'améliorer son action.

II. THÈME SUBSIDIAIRE 1

Renforcer la cohérence à tous les niveaux pour inscrire un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale, y compris la contribution des approches régionales

3. De nombreux participants ont réaffirmé que la CNUCED était l'organisme principal du système des Nations Unies pour le commerce et le développement et les questions connexes. Ils ont appelé au renforcement du mandat de la CNUCED dans les domaines du commerce et

du développement. Cela serait tout particulièrement important dans la mesure où le Cycle de négociations commerciales de Doha était au point mort et les progrès concernant les objectifs internationaux de développement insuffisants. Dans ce contexte, il faudrait donner clairement pour mission à la CNUCED de concevoir et proposer une nouvelle vision de la contribution du commerce au développement. Il a été souligné que la CNUCED devait se concentrer sur ses avantages comparatifs, tels que son savoir-faire dans des domaines spécifiques, et non pas essayer d'embrasser toutes les questions ayant trait au système financier et monétaire international et à la cohérence de ce système.

4. De nombreux participants ont insisté sur la nécessité pour la CNUCED de conserver son indépendance intellectuelle. De l'avis de certains, il était important de remettre en question le modèle économique dominant et de proposer des solutions de rechange, ainsi que d'évaluer les règles commerciales et les répercussions éventuelles de l'actuel Cycle de négociations commerciales de Doha sur le droit des pays au développement. La CNUCED devait réaliser des travaux de recherche et d'analyse d'avant-garde afin de bousculer les idées reçues. Un participant a dit qu'à sa douzième session, la Conférence devrait faire le point sur l'impasse dans laquelle se trouvait le Cycle de Doha et prendre acte de l'échec des systèmes commercial et financier internationaux afin de pouvoir s'attaquer de façon appropriée aux difficultés rencontrées par les pays en développement. Cette analyse ouvrirait la voie à une réelle initiative de coopération en vue de parvenir à un modèle de mondialisation durable. Un participant a ajouté que l'homme devait être au cœur de l'analyse de la CNUCED et qu'il fallait insister davantage encore sur ce point s'agissant de la répartition des bienfaits de la mondialisation. Un autre participant a demandé que la création d'emplois décents et productifs soit intégrée dans les travaux de la CNUCED.

5. De nombreux participants ont déploré l'excessive attention portée à la libéralisation économique en tant que pilier de la croissance. Il y avait eu des gagnants et des perdants, ce qui démontrait qu'une approche unique et universelle n'était pas adaptée. Globalement, les récents événements survenus dans l'économie mondiale continuaient de prouver que les forces du marché pouvaient non seulement être inefficaces, mais aussi nuire à la cohésion sociale et aux relations entre hommes et femmes, tout en aggravant l'instabilité économique et sociale au niveau national. Des participants se sont interrogés sur le sens de l'expression «allocation efficace des ressources», et ont demandé si l'efficacité devait être évaluée à l'aune de la croissance économique ou de la création d'emplois, ou encore de l'accès du public à l'éducation et à la santé.

6. Un participant a souligné que les accords de libre-échange (ALE) pouvaient fragiliser les systèmes multilatéraux et régionaux, ce qui pouvait être particulièrement préjudiciable au développement, étant donné la contribution importante des accords régionaux au développement par la mise en commun de réserves et l'expansion et la diversification des marchés. Un autre participant a fait ressortir que les négociations multilatérales demeuraient la priorité pour les pays développés et que – dans la mesure où tous les pays ne pouvaient prendre les mêmes engagements en matière de règles commerciales – des arrangements spéciaux étaient nécessaires pour certains pays les moins avancés. Il a par ailleurs été souligné que le niveau des droits de douane et les obstacles non tarifaires au commerce Sud-Sud constituaient un problème majeur auquel il fallait s'attaquer.

7. De nombreux participants ont fait un rapprochement entre les accords commerciaux, en particulier les ALE, et la réduction de la marge d'action des pays. Selon certains, les institutions financières et les accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux offraient peu de flexibilité. Les progrès limités – sinon illusoires – en matière d'accès aux marchés en échange de la signature d'accords portant sur d'autres questions, telles que l'investissement et les droits de propriété intellectuelle, pourraient gêner le développement. Plusieurs participants ont loué la notion de marge d'action, arguant qu'elle ne devrait pas être entravée par des obstacles idéologiques, et ils ont exhorté les pays développés à ne pas la supprimer. Un autre participant a toutefois fait valoir que les règles existantes accordaient une certaine flexibilité aux pays en développement et qu'il pourrait incomber à la CNUCED de déterminer les moyens d'utiliser au mieux cette flexibilité.

8. Un participant a souligné combien il importait de renforcer l'aide, étant donné que la promesse faite par les pays développés d'accroître le rapport entre l'aide et le revenu national brut restait en deçà de l'objectif fixé, à savoir 0,7 %. Un autre participant a déclaré qu'on devait établir clairement une distinction entre l'aide au commerce et le financement du développement et que des critères objectifs étaient nécessaires pour superviser et évaluer l'aide. Un troisième participant a insisté sur le fait que certains donateurs s'étaient engagés à accroître l'aide, y compris l'aide au commerce, et que la CNUCED pouvait jouer un rôle important dans la mise en œuvre de cette aide.

III. THÈME SUBSIDIAIRE 2

Aspects fondamentaux du commerce et du développement et nouvelles réalités de la géographie de l'économie mondiale

9. Plusieurs participants ont souligné qu'il ne fallait pas exiger trop des pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales ou régionales. Cela reviendrait à limiter leur marge d'action pour appliquer des mesures conformes à leurs besoins de développement et irait à l'encontre du principe du traitement spécial et différencié. C'était le cas s'agissant des questions relatives à la propriété intellectuelle, qui étaient liées au transfert de technologie et aux prix des médicaments, ou du commerce des services relevant du mode 4, qui intéressait la mobilité et les compétences de la main-d'œuvre. Il a été souligné que la marge d'action ne devait pas être entravée par des obstacles idéologiques. La réciprocité dans les négociations commerciales défavorisait les pays en développement, en raison de la faiblesse de leurs positions et de leurs capacités. Compte tenu des progrès limités – sinon illusoires – accomplis en matière d'accès aux marchés dans le cadre d'ALE ou d'accords commerciaux régionaux (ACR) en échange de concessions sur des questions telles que l'investissement et les droits de propriété intellectuelle, le jeu n'en valait pas la chandelle.

10. Un participant a souligné que les préférences issues de ces accords s'effriteraient à mesure que le nombre d'accords augmenterait. On a par ailleurs fait valoir que les ALE ou les ACR pouvaient affaiblir le système commercial multilatéral. Plusieurs participants ont toutefois attiré l'attention sur les avantages des ACR Sud-Sud: mise en commun de réserves financières, expansion et diversification des marchés, encouragement de l'investissement et échange de meilleures pratiques. Il a été demandé à la CNUCED de se pencher sur les ACR et de les rendre compatibles avec le système commercial multilatéral et les objectifs de développement. Un participant a insisté sur la nécessité d'établir un lien entre les politiques commerciales et

la conjoncture mondiale, faute de quoi des problèmes sociaux et des problèmes d'ordre public surgiraient.

11. Des représentants d'un groupement régional de pays développés ont insisté sur le fait que les engagements commerciaux exigés des pays en développement étaient conformes à leurs niveaux de développement et à leurs capacités, et tenaient compte des différences entre ces pays, notamment des besoins particuliers des pays les moins avancés et des pays économiquement vulnérables. Les règles commerciales existantes accordaient déjà suffisamment de flexibilités aux pays en développement et le rôle de la CNUCED pourrait être de déterminer la manière d'utiliser au mieux ces flexibilités, en s'en tenant aux domaines où elle disposait d'un avantage comparatif sans se préoccuper de l'élaboration de règles ni de questions qui relevaient du mandat d'autres organisations. Ces représentants ont souligné que les négociations du Cycle de Doha demeuraient la priorité pour leur groupement, mais qu'il était nécessaire d'avancer parallèlement pour permettre aux pays de progresser dans des domaines qui ne faisaient pas actuellement l'objet de négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tels que l'investissement, la concurrence ou les marchés publics. Afin d'éviter de mettre en péril le système commercial multilatéral, l'OMC pourrait adopter des disciplines appropriées et bien définies. En outre, il convenait d'examiner la question des obstacles tarifaires élevés au commerce Sud-Sud.

12. Plusieurs participants ont relevé la gravité des problèmes relatifs aux produits de base, tels que: a) la dépendance excessive d'un grand nombre de pays en développement, en particulier africains, à l'égard des produits de base et des exportations; b) le rôle limité de ces pays dans la division internationale du travail; c) la forte volatilité des prix; d) la persistance de prix faibles pour certains produits de base et l'envolée des prix d'autres, ce qui était problématique pour les pays en développement importateurs de pétrole et de produits alimentaires; e) les liens avec la pauvreté dans les pays en développement; f) les subventions et autres formes de soutien accordées par les pays développés à leurs producteurs agricoles; et g) la répartition des gains provenant de ce secteur, la grande majorité des bénéfices revenant aux transformateurs et aux distributeurs des pays développés, au détriment des producteurs des pays en développement. Tous les intervenants sur le sujet ont souligné que la CNUCED devait y accorder une attention prioritaire. Un participant a demandé que la CNUCED fournisse une assistance technique portant sur la fixation de prix plus rémunérateurs, la conclusion de partenariats avec des investisseurs et l'établissement de liens commerciaux avec les petits producteurs agricoles des pays africains.

13. La question de la concentration commerciale de la vente au détail de produits alimentaires et de vêtements dans les pays développés – et les pratiques anticoncurrentielles ou la puissance commerciale des acheteurs en résultant – a été soulevée, de même que la question de la concentration dans le secteur du tourisme. Il a été demandé à la CNUCED d'étudier d'éventuelles mesures correctives. Les difficultés d'accès aux marchés des pays développés en raison d'obstacles non tarifaires ont été mises en avant et il a été demandé de réformer les procédures d'élaboration de normes au niveau international de façon à favoriser la participation des pays en développement et à éviter une prédominance excessive des intérêts des entreprises. Tous les intervenants ont insisté sur l'importance de l'aide au commerce comme moyen d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités commerciales et leur compétitivité, et il a été souligné que la CNUCED devrait jouer un rôle important dans l'octroi de cette aide. Il a également été demandé à la CNUCED de contribuer à stimuler l'entrepreneuriat dans l'économie informelle des pays en développement.

IV. THÈME SUBSIDIAIRE 3

Améliorer un environnement propice à tous les niveaux pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement: mobiliser les ressources et mettre à profit les connaissances pour le développement

14. Les discussions ont principalement porté sur les conséquences négatives des politiques et des pratiques d'investissement en vigueur dans de nombreux pays en développement. La plupart des représentants ont estimé qu'on ne prêtait pas assez attention aux coûts élevés des mesures prises pour attirer l'investissement étranger direct (IED), ni à la course au moins-disant à laquelle se livraient les pays en développement. Il fallait rétablir l'équilibre entre les intérêts des pays hôtes, leur main-d'œuvre, les communautés et le développement durable, d'une part, et les intérêts des investisseurs étrangers, d'autre part.

15. La CNUCED a donc été invitée à contribuer à l'action à engager au moyen d'analyses coûts-avantages et qualité-quantité, au niveau sectoriel et au niveau des pays, des incidences des politiques visant à attirer l'IED sur l'économie, les conditions sociales, le travail, l'environnement, la fiscalité et les questions de parité. Cela supposerait une révision des critères et de la méthode utilisés par la CNUCED pour ses examens de la politique d'investissement. Il a par ailleurs été suggéré de procéder à une évaluation multipartite exhaustive des politiques d'IED, y compris leur impact sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'élimination de la pauvreté, le respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs, la protection de l'environnement et le bien-être de la population (par exemple, revenus, logements et soins de santé corrects).

16. Les participants ont estimé que la CNUCED devait encourager des investisseurs de bonne réputation à continuer de servir de modèles, à aller au-delà de la responsabilité sociale d'entreprise et à adhérer aux principes directeurs de l'Organisation internationale du Travail sur l'IED, afin de faciliter le transfert de technologie et de connaissances vers les pays en développement.

V. THÈME SUBSIDIAIRE 4

Renforcer la CNUCED, son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle

17. Les représentants des organisations de la société civile et des États membres sont convenus qu'il était important de renforcer la CNUCED afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle en tant que seule et unique organisation internationale s'occupant du commerce et des questions connexes dans une optique de développement.

18. Comme l'ont relevé un grand nombre d'organisations de la société civile et de délégations d'États membres, l'indépendance intellectuelle était indispensable au renforcement de la CNUCED. Celle-ci devait analyser les échecs du système multilatéral, offrir des solutions de rechange et remettre en cause les perspectives actuelles. À cet égard, plusieurs organisations de la société civile l'ont encouragée à conserver une forte optique de développement et à renforcer les considérations humaines.

19. Les organisations de la société civile ont formulé des propositions spécifiques concernant la structure institutionnelle de la CNUCED, comme suit:

- a) Établir un mécanisme de supervision et de suivi de l'application des résolutions;
- b) Permettre à toutes les parties intéressées, y compris les organisations communautaires, les parlementaires et le secteur privé, de contribuer aux débats intergouvernementaux de la CNUCED (et autoriser la participation aux débats consacrés aux technologies de l'information et de la communication des organisations non gouvernementales qui étaient dotées du statut consultatif lors du Sommet mondial sur la société de l'information);
- c) Renforcer le rôle de la CNUCED à l'OMC.

20. De façon plus générale, plusieurs participants ont suggéré que, dans ses travaux, la CNUCED tienne compte des priorités nationales, se concentre sur les résultats, recoure à différentes stratégies en fonction des situations nationales et étudie de façon approfondie les limites du contexte de la mondialisation. En outre, la CNUCED a été invitée à collaborer avec d'autres institutions des Nations Unies et à adopter les meilleures pratiques en vigueur.

21. Plusieurs organisations de la société civile ont noté que le renforcement du rôle de la CNUCED passait aussi par la sélection des questions de fond auxquelles la CNUCED devait s'intéresser, et qu'il ne s'agissait pas seulement de consolider sa structure institutionnelle. Par exemple, plusieurs de ces organisations escomptaient que la CNUCED soit en mesure de s'occuper d'un plus grand nombre de questions importantes pour le développement qui étaient fondamentales dans le contexte actuel. Un groupe d'États membres a toutefois souligné qu'il était essentiel de hiérarchiser les travaux de la CNUCED pour en garantir l'efficacité.

22. Plusieurs organisations de la société civile ont mis en avant le rôle joué par la CNUCED dans les domaines de la science et de la technologie, de l'innovation et des technologies de l'information et de la communication, et ont noté l'importance du transfert de technologie pour le développement. En outre, compte tenu de l'optique de développement de la CNUCED, elles ont demandé que celle-ci s'intéresse davantage aux questions liées aux droits de propriété intellectuelle. À cet égard, un groupe de délégations d'États membres a évoqué le rôle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle en tant qu'organisation internationale s'occupant de la propriété intellectuelle et le Plan d'action pour le développement qu'elle avait récemment adopté.

23. L'intégration des questions de parité dans les travaux de la CNUCED, en veillant en particulier à ce que l'évaluation des politiques tienne compte de ces questions, était un autre domaine de préoccupation pour plusieurs organisations de la société civile. À cet égard, un groupe d'États membres a fait valoir combien il importait d'avoir une démarche soucieuse de parité et a proposé d'examiner plus avant la manière dont la CNUCED pourrait en tenir compte dans ses travaux.

24. Les participants ont par ailleurs mis en avant d'autres domaines auxquels la CNUCED pourrait contribuer par ses travaux de recherche:

- a) Examen de l'impact des accords de libre-échange sur le développement;

- b) Meilleure compréhension de la conjoncture économique à l'appui de bonnes pratiques en matière d'allégement de la dette;
- c) Amélioration des politiques de compétitivité dans le commerce Sud-Sud et promotion de l'accès aux marchés à l'appui de l'expansion des exportations des pays africains;
- d) Étude des problèmes posés par l'accroissement de la demande en biocarburants pour le commerce et le droit à l'alimentation;
- e) Intensification des études sur les incidences des industries extractives sur l'économie et l'environnement;
- f) Relance des travaux de la CNUCED sur les sociétés transnationales en ce qui concerne les questions relatives à l'environnement et aux droits de l'homme;
- g) Travaux de recherche et d'analyse sur les incidences socioéconomiques des pandémies – telles que le sida – et des changements climatiques.

25. Tout en souscrivant à un grand nombre des propositions faites plus haut concernant les grands domaines dans lesquels la CNUCED devrait travailler, un groupe d'États membres a relevé que, pour renforcer l'organisation, il fallait renforcer son mécanisme intergouvernemental et veiller à ce que l'assistance technique relève de son mandat et soit supervisée par une instance multilatérale.

26. Pour un autre groupe d'États membres, le renforcement de la CNUCED passait par sa capacité de s'exprimer d'une seule voix, de consolider les liens entre ses trois piliers et d'encourager des débats (et leur diffusion) aboutissant à des résultats concrets et à une modification des politiques et des pratiques en vigueur.
